

DOSSIER DE CANDIDATURE BOURSE D'EXCELLENCE ENACO 2021

Forte du succès de la première édition de son programme de bourse d'excellence, ENACO première école de commerce à distance en France vous offre une nouvelle fois l'opportunité de profiter d'une prise en charge à 100% de vos frais de scolarité pour la formation de votre choix, en plus de l'ensemble des services développés pour nos étudiants dans le cadre de leur scolarité.

Comme lors de la première édition, l'ambition de ce programme est la valorisation des étudiants les plus méritants et déterminés

faisant preuve d'excellence académique ou d'un parcours personnel ou professionnel hors du commun, et s'inscrit un nouvelle fois dans la volonté de démocratiser l'accès aux études supérieures de qualité pour toutes et tous.

Les lauréats seront contactés personnellement en septembre une fois la sélection des dossiers de candidature effectuée. Remplissez ce document avec soin et renvoyez-le accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Bonne chance !

JE SUIS

M. Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

Situation professionnelle

J'HABITE

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Nationalité

MES COORDONNÉES

Téléphone Portable

Téléphone Fixe (facultatif)

Email

MON PARCOURS ACADÉMIQUE

Formation	Établissement	Mention obtenue*

(*) Si oui, veuillez préciser. Si non, veuillez laisser le champ vide.

Formation envisagée chez ENACO

MES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Durée	Entreprise	Fonction

LES JUSTIFICATIFS DEMANDÉS

- Copie du dernier diplôme obtenu et/ou relevé de notes avec attestation de réussite
- Lettre de motivation énonçant vos motivations à rejoindre ENACO ainsi que votre projet professionnel
- CV à jour
- Copie d'une pièce d'identité
- Lettre de recommandation (professeurs, responsable de stage, supérieur hiérarchique...)
- Dossier de candidature dûment complété

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINÉ.

Votre dossier de candidature est à compléter et à renvoyer avant le 31/10/2021, accompagné des pièces justificatives demandées.

> Par email à bourseexcellence@enaco.fr

> Par courrier à ENACO - SERVICE BOURSE - 53 Rue Cuvelle, 59100 Roubaix

ENGAGEMENTS ENACO

ENACO s'engage à dispenser l'ensemble de la formation via une plateforme e-learning, dénommée le campus eTrotter. Cette formation est conforme au programme élaboré par le ministère de l'Education Nationale, le ministère du Travail ou la Fédération Européenne Des Ecoles. Dans le cas de formations non diplômantes, le programme élaboré par ENACO est dans tous les cas soumis au contrôle de l'Education Nationale. Le programme de la formation est consultable en ligne à tout moment.

SUIVI PÉDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique est assuré par des professeurs spécialisés qui pourront répondre à toute question concernant leur discipline. L'élève s'engage à suivre la totalité de la formation et à réaliser l'ensemble des travaux demandés. La formation peut comporter différents modes d'évaluation (devoirs, examens blancs, rapport professionnel, dossier professionnel, livret d'évaluations passées en cours de formation, etc.) permettant à l'élève de s'entraîner aux épreuves de l'examen ou de valider sa formation s'il s'agit d'une formation non diplômante ou d'un titre professionnel dispensés par ENACO. La périodicité de la réalisation des travaux dans le cadre de la formation est laissée à l'appréciation de l'élève qui devra gérer son temps en fonction de la date à laquelle il souhaite passer son examen. Le cas échéant, les affranchissements des travaux réalisés par les élèves demeurent à leur charge. ENACO contrôle la réalisation des travaux de l'élève par le biais du suivi pédagogique des professeurs et des données le concernant sur le campus eTrotter (relevé de notes, tableaux de bord, états de connexion, etc.). Les consignes et les directives relatives aux travaux à effectuer sont communiquées à l'élève lors des entretiens pédagogiques au début de sa formation et sur le campus eTrotter. Il revient aux élèves de prendre contact avec l'équipe enseignante et scolarité pour toute question pédagogique ou administrative. L'assistance pédagogique est assurée jusqu'au terme de la formation ou à concurrence d'une période de trois années consécutives à compter de la date d'inscription de l'élève.

WELCOME PACK

Chaque nouvel étudiant d'ENACO résidant en France Métropolitaine inscrit en formation complète (hors TOEIC) reçoit au moment de son inscription dans l'école un Welcome Pack destiné à lui faire commencer sa formation dans les meilleures conditions. Le Welcome Pack d'ENACO comprend : Un casque audio Bluetooth, un carnet A5, un conférencier et un stylo. Les frais de port relatifs à l'envoi du Welcome Pack sont inclus dans les frais de scolarité. En cas de non délivrabilité des colis du fait du bénéficiaire, ENACO se réserve le droit de facturer, en sus, les frais de port incombant à un nouvel envoi au tarif en vigueur fixé par La Poste.

INSCRIPTION A L'EXAMEN

Dans le cadre d'une préparation à un diplôme, et pour les élèves lauréats de la « Bourse d'Excellence ENACO 2021 » il est précisé que : - pour les diplômes de la Fédération Européenne Des Ecoles (FEDE) les frais d'examen sont inclus dans le montant de la formation, dont le montant total est pris en charge par ENACO pour un parcours de formation, et couvrent un passage à chacune des épreuves de l'examen. En cas de deuxième passage à une épreuve d'examen, l'élève devra s'acquitter des frais d'examen correspondants. Il revient à l'élève de faire la démarche de préinscription auprès d'ENACO, qui se chargera de l'inscription aux examens.

Pour les diplômes de l'Education Nationale, il revient à l'élève de faire la démarche de pré-inscription auprès de l'inspection académique. Le rectorat envoie par la suite une confirmation d'inscription à l'étudiant. Celui-ci retourne les documents complémentaires dans les délais imposés, pour confirmation. Le respect de cette procédure est indispensable pour le passage de l'examen. ENACO décline toute responsabilité en cas d'oubli par l'étudiant. Les frais d'examen sont inclus dans le montant de la formation. Pour réaliser un BTS en un an, l'élève doit adresser une demande de positionnement au service Scolarité d'ENACO qui la transmettra au rectorat. L'élève ne pourra signer son contrat d'enseignement qu'après réponse du rectorat sur sa demande de positionnement. Lorsque l'élève réalise un BTS dans le cadre d'un dispositif de formation professionnelle continue ou en formation continue (conditions : avoir 18 ans minimum + disposer d'une expérience professionnelle ou avoir terminé sa scolarité depuis au moins un an), il peut passer toutes les épreuves en un an, sauf les matières concernées par les dossiers professionnels. L'élève effectuera un stage dans le domaine de la formation visée pour la rédaction des dossiers professionnels. Pour les étudiants salariés dans le domaine de la formation, le stage n'est pas obligatoire mais leurs missions en entreprise doivent leur permettre de réaliser les dossiers professionnels. - pour les titres professionnels, les centres d'examen agréés inscrivent, à la demande d'ENACO, les candidats aux sessions d'examen. Le lieu, la date, l'heure et la nature des épreuves seront communiqués aux candidats au moins 1 mois avant les examens. Il revient aux élèves de réaliser et de remettre leur dossier professionnel et les devoirs qui seront reportés dans leur livret d'évaluations passées en cours de formation, selon le calendrier pédagogique défini. Les frais de première inscription aux examens sont inclus dans le montant de la formation. Mais en cas d'ajournement à une session d'examen et selon les motifs, les frais d'examen seront entièrement à la charge de l'élève, sous réserve que la DIRECCTE l'autorise à se présenter à une nouvelle session.

ASSIDUITÉ DE L'ÉLÈVE

ENACO s'engage à mettre à disposition des élèves lauréats de la « Bourse d'Excellence ENACO 2021 » l'intégralité de son dispositif pédagogique et d'accompagnement ainsi que l'ensemble des services délivrés aux étudiants. En contrepartie, les élèves lauréats s'engagent à suivre les cours de leur formation avec assiduité, à effectuer les devoirs inclus dans leur formation dans les délais impartis et à participer aux événements organisés par l'équipe pédagogique dans le cadre de leur parcours de formation. En cas de non-respect de ces engagements ENACO pourra décider unilatéralement de mettre un terme à la scolarité de l'étudiant sans préavis.

CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat d'enseignement est adressé à l'élève par email ou par courrier recommandé électronique avec accusé de réception, en deux exemplaires signés par l'établissement, dont un exemplaire pour l'élève et un exemplaire pour ENACO. **À peine de nullité, le contrat ne peut être signé par l'élève qu'au terme d'un délai de sept jours francs à compter de la réception du contrat.** Pour finaliser son inscription, l'élève doit signer numériquement ou manuscritement le contrat d'enseignement et en conserver un exemplaire. Dans le cas d'un contrat signé manuscritement, il convient de retourner à ENACO le contrat signé par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat d'enseignement prend fin après l'obtention du diplôme ou de l'attestation de réussite et dans tous les cas, au plus tard dans les 3 ans à compter de la date de confirmation d'inscription.

FRAIS DE FORMATION

ENACO s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais de scolarité des élèves lauréats de la « Bourse d'Excellence ENACO 2021 », dans la formation de leur choix à l'exception des formations qualifiantes (Titres professionnels, BTS, Bachelors et Masters Européens). ENACO prend également en charge les frais de première inscription aux examens de leur formation (cf mention « Inscription à l'examen »). À l'issue de leur formation, les élèves lauréats sont libres de poursuivre leur cursus au sein d'ENACO ou non. Dans ce cas, ils devront régler les frais de scolarité de leur nouvelle formation.

RÉTRACTATION

L'élève dispose d'un délai de **14 jours calendaires** pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat d'enseignement par l'élève.

Pour se rétracter, l'élève peut remplir le bordereau de rétractation figurant à la fin du contrat d'enseignement ou adresser un courrier recommandé ou un email faisant état de sa rétractation à l'adresse suivante : **ENACO - 53 rue Cuvelle - CS 50455 - 59058 Roubaix Cedex** ou retractation@enaco.fr

LITIGES ET MÉDIATION

En cas de litige sur l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation du contrat d'enseignement, les parties s'engagent à trouver une solution amiable à leur différend par tous moyens à leur convenance, dans les trois semaines suivant une notification faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Si un constat de désaccord subsiste, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver dans le mois suivant une solution acceptable pour les deux parties. Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation.

Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur est G.I.E LM CONSO. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante <https://lmconso.fr> ou par courrier à LM Conso - 19 rue Rigaud - 34000 MONTPELLIER.

Tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du contrat d'enseignement relèveront de la compétence de la juridiction du lieu où demeure le défendeur au moment de la conclusion du contrat ou au moment de la survenance du fait dommageable.

ARRÊT ANTICIPÉ DE LA SCOLARITÉ ET RÉSILIATION

L'article L444-8 du Code de l'éducation prévoit que :

« À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. »

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence. » Selon l'article 1218 du code civil, un cas de force majeure permettant la résiliation anticipée du contrat se définit comme un « événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. » ENACO se réserve la possibilité d'apprécier si le cas invoqué par l'élève constitue un cas de force majeure au sens de l'article précité. A titre de précision, dans le cas d'une résiliation au-delà de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, l'étudiant est redevable de la totalité du prix de la formation convenu dans le contrat. Toute demande de résiliation doit être envoyée par courrier à ENACO - 53 rue Cuvelle - CS 50455 - 59058 Roubaix Cedex.

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Si je ne dispose pas d'une pièce d'identité valide lors de la constitution de ce dossier de candidature, j'ai bien noté que je devrais l'envoyer au service pédagogique dans un délai d'un mois maximum à compter de ma date d'inscription. »

Hélène Lejeune
Directrice d'ENACO



A :

Le :

**Nom et Prénom de l'élève ou du tuteur
légal :**